



République Française
Département du LOT
Commune de PUYBRUN
Séance du 29 avril 2026

Membres en exercice : 15

Date de la convocation: 24/04/2026

Présents : 12

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Juliette AUDUBERT

Votants : 14

Pour : 14

Présents : Juliette AUDUBERT, Jean-Marc TABARLY, Dominique ROUSSEAU, Sylvie BERTRON, Pierre VINCENT, Patrice VAYSSE, Catherine BATTUT, Pascal COURBET, Véronique LESAGE, Nicolas MONTBERTRAND, Marie-Alice BORNET, Florian VACHER

Contre : 0

Abstentions : 0

Résultat du vote : adoptée

Représentés : Manon PLASSCHAERT représentée par Catherine BATTUT, Marina TAVARES représentée par Sylvie BERTRON

Excusés : Anne CHANUT-VINCENT

Absents :

Secrétaire de séance : Marie-Alice BORNET

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Marie-Alice BORNET est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet: Fusion des commissions "Vie locale, associative et solidaire" avec "Culture-Communication" - DE_045_2026

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-22 ;

Vu la délibération n° DE_018_2026 du 21 mars 2026 portant création de la commission Vie locale, associative et solidaire;

Vu la délibération n°DE_018_2026 du 21 mars 2026 portant création de la commission Culture-Communication;

Considérant qu'il convient de regrouper les travaux de ces deux commissions afin d'améliorer la cohérence et l'efficacité de l'action municipale ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 : Les commissions municipales dénommées «Vie locale, associative et solidaire» et «Culture-Communication» sont supprimées à compter du 29 avril 2026.

Article 2 : Il est créé une commission municipale unique dénommée « Commission Vie Locale ».

Article 3 : Cette commission est chargée notamment :

- Des sports et équipements sportifs, de la vie associative, des animations, des actions intergénérationnelles.

Date de transmission de l'acte: 01/06/2026
Date de réception de l'AR: 01/06/2026
046-214602294-DE_045_2026-DE
A G E D I

- Des Affaires culturelles, de l'intégralité du pôle communication et de l'intégration des nouveaux habitants.

Article 4 : La commission est composée de neuf membres du conseil municipal, outre la Maire qui en est présidente de droit.

Article 5 : Sont désignés membres de la commission :

- Madame Sylvie BERTRON
- Monsieur Jean-Marc TABARLY
- Madame Marina TAVARES
- Monsieur Patrice VAYSSE
- Monsieur Nicolas MONTBERTRAND
- Madame Marie-Alice BORNET
- Madame Manon PLASSCHAERT
- Monsieur Florian VACHER
- Madame Véronique LESAGE

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télé-recours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (160, Place Grande - 46130 PUYBRUN). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Président de séance

Juliette AUDUBERT



Le secrétaire de séance

Marie-Alice BORNET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bornet', is written over a horizontal line.

Date de transmission de l'acte: 01/06/2026

Date de reception de l'AR: 01/06/2026

046-214602294-DE_045_2026-DE

A G E D I